RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Europe et des affaires étrangères

Arrêté du 21 septembre 2017 modifiant l'arrêté du 19 décembre 2014 modifié fixant la composition de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels du ministère des affaires étrangères

NOR: EAEA1726603A

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 69-546 du 2 juin 1969 modifié fixant le statut des agents contractuels de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 13 juin 2014 portant création d'une commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels du ministère des affaires étrangères ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2014 fixant la composition de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels du ministère des affaires étrangères,

Arrête

Article 1er

L'article 1^{er} de l'arrêté modifié du 19 décembre 2014 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Sont nommés en qualité de représentants de l'administration à la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels du ministère des affaires étrangères pour un mandat de quatre ans :

Titulaires:

Mme Caroline FERRARI

M. Denis FRANÇOIS

M. Jean-Marie SAFA

M. Guillaume BAZARD

M. Daniel VOSGIEN

Suppléants:

M. Jean-François CASABONNE-MASONNAVE

M. Philippe LEFORT

M. Frédéric LEPEZ

Mme Françoise SELLIER

Mme Nathalie BERAS

Le directeur général de l'administration et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait à Paris, le

Pour le ministre de l'Europe et des affaires étrangères et par délégation

Le sous-directeur de la politique des ressources humaines C. MANUEL